

AVANT-PROPOS/ Guide sur la Sécurité Sociale

La sécurité sociale, même si son origine, dans sa définition moderne, peut être située en Europe au XIXème siècle, n'en reste pas moins universelle, du fait que les sociétés humaines ont toujours su élaborer ou receler des mécanismes de solidarité permettant de faire face aux aléas et au cycle biologique normal de la vie.

Ceci a été confirmé par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dans son article 22 et par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 15 décembre 1966. Ils constituent des instruments juridiques internationaux avec comme corollaire la convention n° 102 de l'OIT sur les normes minima en matière de sécurité sociale.

Le Sénégal, qui a ratifié ladite convention place convention, donne toute son importance à la sécurité sociale en tant que moteur de développement économique et social. Pour preuve, sa mise en œuvre mobilise de nos jours une part importante du Produit Intérieur Brut (PIB) en même temps qu'elle permet d'employer une partie de la population active.

Il faut à ce niveau intégrer le concept de travail décent qui signifie l'accès à un travail productif suffisant et d'une qualité acceptable. La protection sociale constitue un de ses piliers . Autrement dit, on ne peut parler de travail décent, qu'à condition qu'il y ait des emplois et des facteurs favorables à la création de revenus (capitaux, accès au crédit, réglementation favorable, etc.)

La sécurité sociale devrait donc permettre à tout travailleur d'exercer dans de bonnes conditions son activité professionnelle et de gagner décemment sa vie.

Cependant, même si la nécessité d'une politique de sécurité sociale est largement partagée, sa mise en œuvre continue d'être difficile, particulièrement dans les pays en voie de développement comme le Sénégal dont l'économie informelle emploie la majorité de la population active.

Cette distribution de l'emploi pose des problèmes liés à l'extension de la sécurité sociale à des catégories de travailleurs dont la précarité, la faiblesse et l'irrégularité des revenus requièrent des innovations et des adaptations des systèmes de sécurité sociale. Sa gestion devrait s'adapter, par équité, à des franges importantes de la population qui risqueraient, faute de mesures hardies, d'être marginalisées et privées d'un droit aussi fondamental.

Aussi, les instruments internationaux élaborés par la communauté internationale ont-ils fourni le corpus du droit de la sécurité sociale que des pays comme le Sénégal ont intégré dans leurs législations et réglementations. Ces normes ont permis un certain nombre de principes et de règles de base pour engager la responsabilité de l'Etat, mais aussi des employeurs de contribuer au financement de la sécurité sociale.

Quel que soit la forme de sécurité sociale assurée au travailleur (allocations familiales, assurance maladie, allocation de maternité, pension d'invalidité, assurance contre les risques professionnels, retraite vieillesse, pension de veuvage ou d'orphelinat, accident du travail et soins de santé), le consensus s'est fait au cours du temps sur :

- l'universalité du principe et du droit à la sécurité sociale du travailleur et de sa famille,
- la nécessité d'étendre la protection sociale à l'ensemble de la population par souci d'égalité et d'équité.

En éditant et publiant le « Guide sur la Sécurité Sociale », la Fondation Friedrich Ebert vise à mettre à la disposition d'un large public au Sénégal un outil d'information et de formation véritablement exhaustif et pratique en compilant le corpus juridique et réglementaire de ce secteur, qui constitue de nos jours un facteur clé de progrès et de développement économique et social.

La Fondation Friedrich Ebert cherche également à travers cette édition à faciliter une meilleure compréhension et maîtrise des textes régissant la sécurité sociale par tous les acteurs du monde du travail. Sans oublier tous les autres citoyennes et citoyens dont la santé et la prise en charge et celle de leurs familles font partie des fondamentaux qui devraient propulser le Sénégal vers une véritable émergence économique et sociale dans le respect des lois.

Karen ZIEMEK

Représentante Résidente de la
Fondation Friedrich Ebert